



Syndicat des eaux
du Blayais

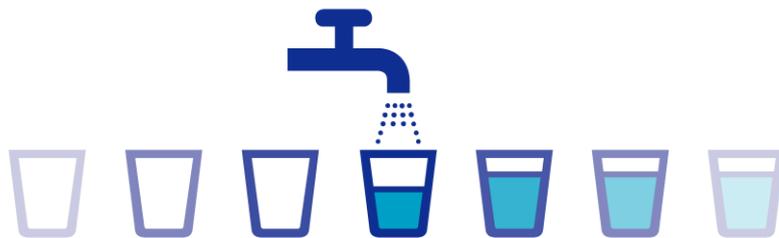
Préserver - Gérer - Garantir

RAPPORT ANNUEL

Prix & Qualité

service de l'eau potable

DU SERVICE PUBLIC



Rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'eau potable pour l'exercice 2017
présenté conformément à l'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales
et au décret du 02 mai 2007 modifié par l'arrêté du 02 décembre 2013

EXERCICE
2017

Document établi
le 11 juin 2018

Sommaire

■	CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE PUBLIC.....	3
■	ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE.....	3
■	ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE	3
■	CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE.....	3
■	PRESTATIONS ASSUREES DANS LE CADRE DU SERVICE	3
■	RESSOURCES EN EAU	4
■	NOMBRE D'ABONNEMENTS	5
■	VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION ET VENDUS.....	6
■	LONGUEUR DU RESEAU	6
■	TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE PUBLIC.....	7
■	FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR	7
■	FRAIS D'ACCES AU SERVICE	7
■	PRIX DU SERVICE DE L'EAU POTABLE.....	7
■	LE PRIX DE L'EAU TARIF HORS REDEVANCE DE POLLUTION DOMESTIQUE	9
■	LE PRIX DE L'EAU TARIF INTEGRANT LA REDEVANCE POUR POLLUTION DOMESTIQUE.....	10
■	RECETTES D'EXPLOITATION	11
■	INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SERVICE	12
■	QUALITE DE L'EAU.....	12
■	PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU	12
■	SECTORISATION DU RESEAU	13
■	CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU	14
■	PERFORMANCE DU RESEAU	15
■	RENOUVELLEMENT DES RESEAUX.....	16
■	DELAI D'OUVERTURE DES BRANCHEMENTS POUR LES NOUVEAUX ABONNES.....	16
■	DUREE D'EXTINCTION DE LA DETTE.....	17
■	TAUX D'IMPAYES	17
■	TAUX DE RECLAMATIONS	17
■	FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS DU SERVICE	18
■	TRAVAUX ENGAGES AU COURS DE L'EXERCICE	18
■	BRANCHEMENTS EN PLOMB	18
■	ETAT DE LA DETTE	18
■	AMORTISSEMENTS REALISES.....	18
■	PRESENTATION DES PROJETS A L'ETUDE.....	18
■	ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE	19
■	AIDE AU PAIEMENT DES FACTURES D'EAU DES PERSONNES EN SITUATION DE PRECARITE	19
■	OPERATIONS DE COOPERATION DECENTRALISEE.....	19

■ Caractérisation technique du service public de l'eau potable

■ **ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE**

Le Syndicat Intercommunal des Eaux du BLAYAIS regroupe les communes de ANGLADE, BERSON, BRAUD-ET-SAINT-LOUIS, CAMPUGNAN, CARS, CARTELEGUE, CIVRAC-DE-BLAYE, DONNEZAC, ETAULIERS, EYRANS, FOURS, GENERAC, LARUSCADE, MARCILLAC, MAZION, PLASSAC, PLEINE-SELVE, REIGNAC, SAINT-ANDRONY, SAINT-AUBIN-DE-BLAYE, SAINT-CAPRAIS-DE-BLAYE, SAINT-CHRISTOLY-DE-BLAYE, SAINT-CIERS-SUR-GIRONDE, SAINT-GENES-DE-BLAYE, SAINT-GIRONS-D'AIGUEVIVES, SAINT-MARIENS, SAINT-MARTIN-LACAUSSADE, SAINT-PALAIS, SAINT-PAUL, SAINT-SAVIN, SAINT-SEURIN-DE-CURSAC, SAINT-YZAN-DE-SOUDIAC et SAUGON.

■ **ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE**

Le Syndicat Intercommunal des Eaux du Blayais dessert 39 119 habitants en eau potable. Il n'existe pas de Commission Consultative des Services Publics Locaux.

■ **CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE**

Le service est exploité en affermage. Le délégataire est la société SAUR FRANCE en vertu d'un contrat ayant pris effet le 1^{er} janvier 2008. La durée du contrat est de 10 ans. Il prend fin le 31 décembre 2017.

Un avenant N°1 est passé en date du 10/07/2015, intégrant la mise en service d'injection de soude sur les 5 stations pour atteindre l'équilibre calco-carbonique, la mise en service de la modulation de pression sur le réseau et la réforme « anti-endommagement » et « construire sans détruire ».

Un avenant N°2 en date du 17/10/2016 a été signé concernant l'adaptation du programme de renouvellement dans le cadre des opérations de fin de contrat.

■ **PRESTATIONS ASSUREES DANS LE CADRE DU SERVICE**

Les prestations confiées à la société SAUR FRANCE sont les suivantes :

Gestion du service	application du règlement du service, fonctionnement, surveillance et entretien des installations, relève des compteurs
Gestion des abonnés	accueil des usagers, facturation, traitement des doléances client
Mise en service	des branchements, des extensions et renforcements
Entretien	de l'ensemble des ouvrages
Renouvellement	de l'hydraulique, des accessoires hydrauliques, des canalisations <6m, des compteurs, des équipements électromécaniques, des installations électriques et informatiques, des télécommandes, télégestions, du matériel de traitement, de désinfection ...
Prestations particulières	actions de purge des réseaux, contrôles et tests des sécurités réglementaires, mise à niveau des bouches à clé, recherche et élimination de fuites

La collectivité prend en charge :

Réalisation, extension, renouvellement, mise en conformité	Des ouvrages : forages, stations, réservoirs, canalisations, branchements, génie civil, de la voirie, des clôtures, entretien des captages,
---	---

■ RESSOURCES EN EAU

● Points de prélèvement

Le Syndicat prélève les eaux brutes au niveau des nappes souterraines par l'intermédiaire de 6 forages et 2 puits :

Ouvrage	Débit autorisé [m³/h]	Prélèvement 2016 [m³]	Prélèvement 2017 [m³]	Variation 2016/2017
Forage BERSON Nappe souterraine – Eocène Centre	100	396 568	385 431	- 2,8 %
Forage PUGNAC Nappe souterraine – Eocène Centre	120	352 541	393 714	+ 11,7 %
Forage SAINT-SAVIN Nappe souterraine – Eocène Nord	70	356 549	306 364	- 14,1 %
Forage ETAULIERS – La Comteau Nappe souterraine – Eocène Nord	100	445 012	494 202	+ 11,0 %
Forage ETAULIERS – L'Enclouse Nappe souterraine – Eocène Nord	150	468 620	481 414	+ 2,7 %
Forage ST CIERS/GIRONDE Nappe souterraine – Eocène Nord	80	253 897	258 600	+ 1,9 %
Puits N°1 - ST CIERS/GIRONDE Nappe souterraine – Eocène Nord	50	140 094	120 478	- 14,0 %
Puits N°2 - ST CIERS/GIRONDE Nappe souterraine – Eocène Nord	50	105 560	146 148	+ 38,4 %
Total des prélèvements en [m³]		2 518 841	2 586 351	+ 2,68 %

Ces volumes sont mesurés sur l'année civile.

● Volumes produits

Le Syndicat dispose de 5 stations de production d'eau potable :

Ouvrage	Capacité de production [m³/j]	Production 2016 [m³]	Production 2017 [m³]	Variation 2016/2017
Station de traitement BERSON Déferrisation physico-chimique, neutralisation, désinfection	2 400	387 732	367 131	- 5,3 %
Station de traitement SAINT-SAVIN Déferrisation physico-chimique, neutralisation, désinfection	1 000	337 304	290 281	- 13,9 %
Station de traitement PUGNAC Déferrisation physico-chimique, neutralisation, désinfection	2 400	353 288	377 966	+ 7,0 %
Station de traitement Forage SAINT-CIERS-SUR-GIRONDE Déferrisation physico-chimique, neutralisation, désinfection	2 500	477 439	491 867	+ 3,0 %
Station de traitement ETAULIERS Déferrisation physico-chimique, neutralisation, désinfection	4 000	892 614	960 696	+ 7,6 %
Total volumes produits en [m³]		2 448 377	2 487 941	+ 1,62 %

Ces volumes sont mesurés sur l'année civile.

- Total des volumes d'eau potable

Total des ressources [m³]	2016	2017	Variation
Total général	2 448 377	2 487 941	+ 1,62 %

■ **NOMBRE D'ABONNEMENTS**

Abonnements	2016	2017	Variation
Nombre total d'abonnements	18 676	18 920	+1,31 %

La densité d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau) est de 19,8 abonnés/km.

- Répartition des abonnés par commune

Communes	2016	2017	Evolution
ANGLADE	461	462	+ 0,2 %
BERSON	829	841	+ 1,4 %
BRAUD-ET-SAINT-LOUIS	806	813	+ 0,9 %
CAMPUGNAN	247	246	- 0,4 %
CARS	666	668	+ 0,3 %
CARTELEGUE	585	594	+ 1,5 %
CIVRAC-DE-BLAYE	350	352	+ 0,6 %
DONNEZAC	442	447	+ 1,1 %
ETAULIERS	873	882	+ 1,0 %
EYRANS	390	390	0,0 %
FOURS	141	140	- 0,7 %
GENERAC	266	269	+ 1,1 %
LARUSCADE	1083	1109	+ 2,4 %
MARCILLAC	604	605	+ 0,2 %
MAZION	251	260	+ 3,6 %
PLASSAC	529	536	+ 1,3 %
PLEINE-SELVE	122	122	0,0 %
REIGNAC	753	768	+ 2,0 %
SAINT-ANDRONY	291	295	+ 1,4 %
SAINT-AUBIN-DE-BLAYE	420	453	+ 7,9 %
SAINT-CAPRAIS-DE-BLAYE	287	300	+ 4,5 %
SAINT-CHRISTOLY-DE-BLAYE	963	969	+ 0,6 %
SAINT-CIERS-SUR-GIRONDE	1590	1607	+ 1,1 %
SAINT-GENES-DE-BLAYE	237	242	+ 2,1 %
SAINT-GIRONS-D'AIGUEVIVES	431	436	+ 1,2 %
SAINT-MARIENS	641	642	+ 0,2 %
SAINT-MARTIN-LACAUSSADE	648	646	- 0,3 %
SAINT-PALAIS	246	247	+ 0,4 %
SAINT-PAUL	454	461	+ 1,5 %
SAINT-SAVIN	1332	1354	+ 1,7 %
SAINT-SEURIN-DE-CURSAC	461	465	+ 0,9 %
SAINT-YZAN-DE-SOUDIAC	1062	1076	+ 1,3 %
SAUGON	215	223	+ 3,7 %
Total des abonnés	18 676	18 920	+ 1,31 %

■ **VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION ET VENDUS**

Volumes [m ³]	2016	2017	Variation
Volume produit	2 448 377	2 487 941	+ 1,62 %
Volume exporté	- 9 918	- 9 651	- 2,69 %
Volume mis en distribution	2 438 459	2 478 290	+ 1,63 %
Volume total vendu aux abonnés	1 938 826	1 970 368	+ 1,63 %

Les volumes vendus présentés dans le tableau correspondent aux volumes ramenés à l'année civile en considérant le rendement constant sur la période de consommation. Les volumes mesurés sur la période de consommation sont de : 1 947 304 m³ soit + 0,90 % par rapport à 2016.

La consommation moyenne par abonnement est de 104 m³ par an. Elle était également de 104 m³ en 2016.

- Détail des exportations d'eau

Export vers	Exporté en 2016 [m ³]	Exporté en 2017 [m ³]
Syndicat des Eaux du Bourgeais	8 072	8 093
Syndicat des Coteaux de la Gironde	1 846	1 558
Volume total exporté	9 918	9 651

■ **LONGUEUR DU RESEAU**

	2016	2017	Variation%
Linéaire du réseau hors branchements en km	957,306	957,786	+ 0,05 %

■ Tarification et recettes du service public de l'eau potable

■ **FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR**

L'assemblée délibérante vote les tarifs concernant la part collectivité.
Les délibérations qui ont fixé les tarifs en vigueur sont les suivantes :

Date de la délibération	Objet
04/10/2016	Surtaxe syndicale à partir du 1er janvier 2017
06/09/2017	Surtaxe syndicale à partir du 1er janvier 2018

Les tarifs concernant la part de la société SAUR sont fixés par le contrat et indexés annuellement par application aux tarifs de base d'un coefficient défini au contrat.

Au 1er janvier 2018, l'évolution des tarifs pour la part délégataire est de + 0,79 % par rapport aux tarifs de 2017.

Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.

Le service est assujéti à la TVA.

■ **FRAIS D'ACCES AU SERVICE**

Au 1er janvier 2018, les frais d'accès au service perçus par l'exploitant s'élèvent à 55 € HT.

■ **PRIX DU SERVICE DE L'EAU POTABLE**

Le prix du service comprend :

- Une partie fixe ou abonnement
- Une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable

Les abonnements sont payables d'avance semestriellement.

Les volumes sont relevés annuellement.

Les consommations sont payables au vu du relevé. Les facturations intermédiaires sont basées sur une consommation estimée.

- Redevance de pollution domestique par commune

La redevance de pollution domestique est reversée à l'Agence de l'Eau. Son montant, en € par m³, est calculé chaque année par l'Agence de l'Eau. Depuis 2012, toutes les communes ont désormais le même taux.

	1 ^{er} janvier 2017	1 ^{er} janvier 2018
ANGLADE	0,3200	0,3300
BERSON	0,3200	0,3300
BRAUD-ET-SAINT-LOUIS	0,3200	0,3300
CAMPUGNAN	0,3200	0,3300
CARS	0,3200	0,3300
CARTELEGUE	0,3200	0,3300
CIVRAC-DE-BLAYE	0,3200	0,3300
DONNEZAC	0,3200	0,3300
ETAULIERS	0,3200	0,3300
EYRANS	0,3200	0,3300
FOURS	0,3200	0,3300
GENERAC	0,3200	0,3300
LARUSCADE	0,3200	0,3300
MARCILLAC	0,3200	0,3300
MAZION	0,3200	0,3300
PLASSAC	0,3200	0,3300
PLEINE-SELVE	0,3200	0,3300
REIGNAC	0,3200	0,3300
SAINT-ANDRONY	0,3200	0,3300
SAINT-AUBIN-DE-BLAYE	0,3200	0,3300
SAINT-CAPRAIS-DE-BLAYE	0,3200	0,3300
SAINT-CHRISTOLY-DE-BLAYE	0,3200	0,3300
SAINT-CIERS-SUR-GIRONDE	0,3200	0,3300
SAINT-GENES-DE-BLAYE	0,3200	0,3300
SAINT-GIRONS-D'AIGUEVIVES	0,3200	0,3300
SAINT-MARIENS	0,3200	0,3300
SAINT-MARTIN-LACAUSSADE	0,3200	0,3300
SAINT-PALAIS	0,3200	0,3300
SAINT-PAUL	0,3200	0,3300
SAINT-SAVIN	0,3200	0,3300
SAINT-SEURIN-DE-CURSAC	0,3200	0,3300
SAINT-YZAN-DE-SOUDIAC	0,3200	0,3300
SAUGON	0,3200	0,3300

■ **LE PRIX DE L'EAU** Tarif hors redevance de pollution domestique

- Evolution du tarif de l'eau

	Désignation	1 ^{er} jan 2017	1 ^{er} jan 2018	Variation
Part de l'exploitant Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	18,71	18,88	+ 0,91 %
	Abonnement Diam 20 mm	24,41	24,54	+ 0,53 %
	Abonnement Diam 30 mm	30,12	30,21	+ 0,30 %
	Abonnement Diam 40 mm	35,82	35,87	+ 0,14 %
	Abonnement Diam 60 mm	47,22	47,20	- 0,05 %
	Abonnement > 60 mm	81,43	82,13	+ 0,86 %
Part proportionnelle [€ HT/m ³] (tranches en m ³ /an)	N° 1 (0 à 50 m ³)	0,3992	0,4028	+ 0,90 %
	N° 2 (51 à 500 m ³)	0,4561	0,4592	+ 0,68 %
	N° 3 (au-delà de 500 m ³)	0,6844	0,8056	+ 17,70 %
Part de la collectivité Part Fixe [€ HT/an] Part proportionnelle [€ HT/m ³] (tranches en m ³ /an)	Abonnement *	34,97	35,32	+ 1,00 %
	N° 1 (0 à 50 m ³)	0,4895	0,4944	+ 1,00 %
	N° 2 (51 à 500 m ³)	0,4895	0,4944	+ 1,00 %
	N° 3 (au-delà de 500 m ³)	0,4895	0,4944	+ 1,00 %
Redevances et taxes	Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau [€/m ³]	0,0679	0,0726	+ 6,92 %
	TVA	5,5 %	5,5 %	

* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

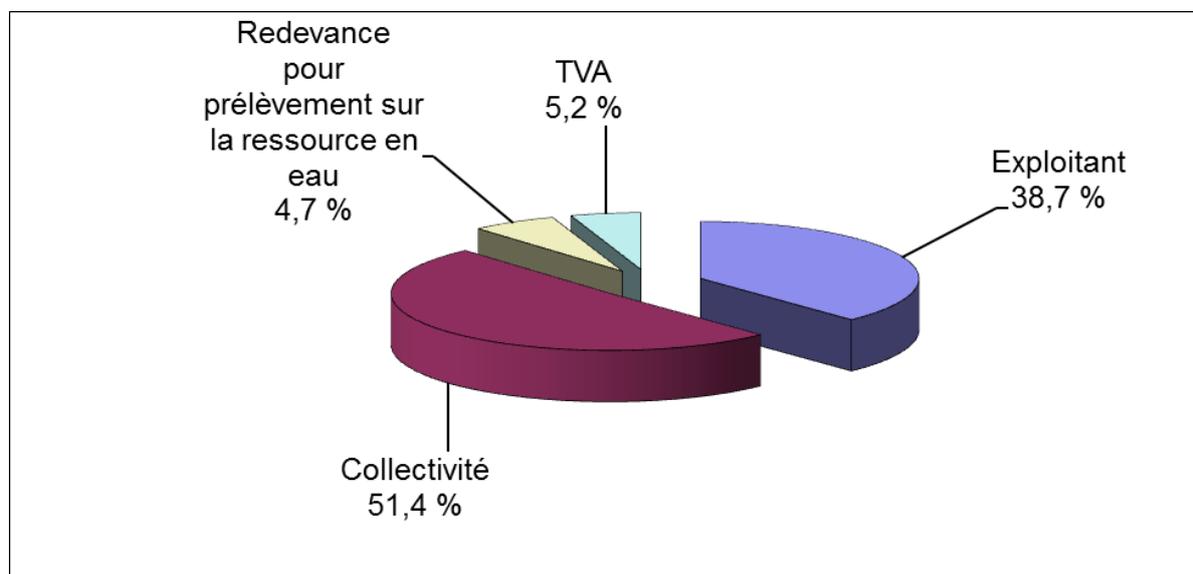
- Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

	1 ^{er} jan 2017	1 ^{er} jan 2018	Variation
Exploitant	70,60	71,16	+ 0,79 %
Collectivité	93,71	94,65	+ 1,00 %
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau	8,15	8,71	+ 6,87 %
TVA	9,48	9,60	+ 1,27 %
Total [€ TTC]	181,94	184,12	+ 1,20 %

Variation EXPLOITANT + COLLECTIVITE (HT)
+ 0,91 %

Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ : 1,53 €/m³

Répartition au 1^{er} janvier 2018



■ **LE PRIX DE L'EAU** Tarif intégrant la redevance pour pollution domestique

• Evolution du tarif de l'eau

	Désignation	1 ^{er} jan 2017	1 ^{er} jan 2018	Variation
Part de l'exploitant Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	18,71	18,88	+ 0,91 %
	Abonnement Diam 20 mm	24,41	24,54	+ 0,53 %
	Abonnement Diam 30 mm	30,12	30,21	+ 0,30 %
	Abonnement Diam 40 mm	35,82	35,87	+ 0,14 %
	Abonnement Diam 60 mm	47,22	47,20	- 0,04 %
	Abonnement > 60 mm	81,43	82,13	+ 0,86 %
Part proportionnelle [€ HT/m ³] (tranches en m ³ /an)	N° 1 (0 à 50 m ³)	0,3992	0,4028	+ 0,90 %
	N° 2 (51 à 500 m ³)	0,4561	0,4592	+ 0,68 %
	N° 3 (au-delà de 500 m ³)	0,6844	0,8056	+ 17,70 %
Part de la collectivité Part Fixe [€ HT/an] Part proportionnelle [€ HT/m ³] (tranches en m ³ /an)	Abonnement *	34,97	35,32	+ 1,00 %
	N° 1 (0 à 50 m ³)	0,4895	0,4944	+ 1,00 %
	N° 2 (51 à 500 m ³)	0,4895	0,4944	+ 1,00 %
	N° 3 (au-delà de 500 m ³)	0,4895	0,4944	+ 1,00 %
Redevances et taxes	Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau [€/m ³]	0,0679	0,0726	+ 6,92 %
	Redevance de pollution domestique	0,3200	0,3300	+ 3,12 %
	TVA	5,5 %	5,5 %	

* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

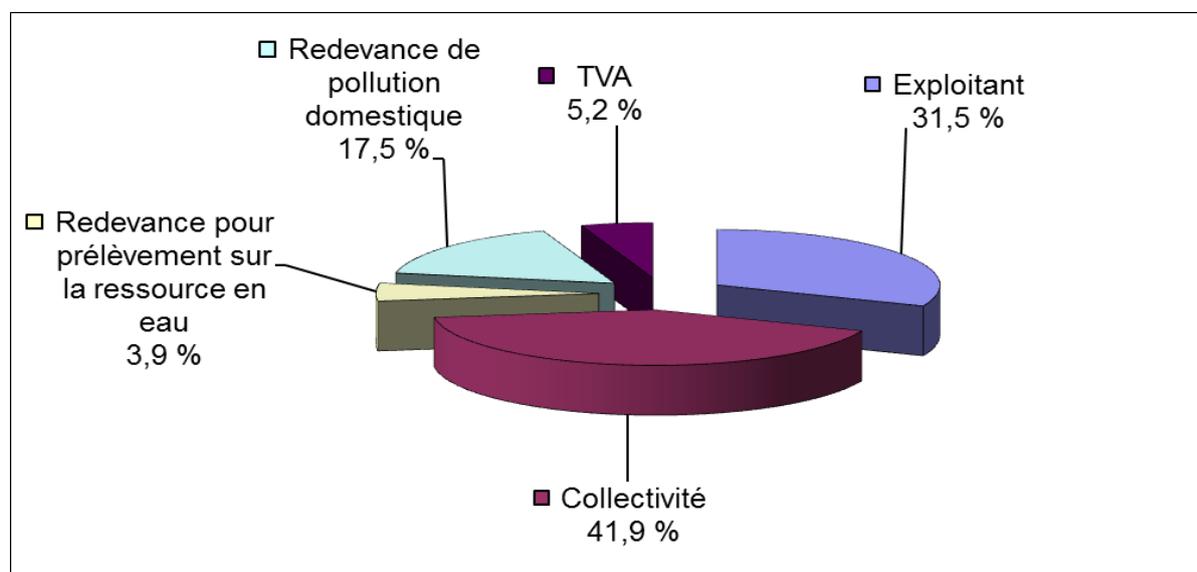
• Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

	1 ^{er} jan 2017	1 ^{er} jan 2018	Variation
Exploitant	70,60	71,16	+ 0,79 %
Collectivité	93,71	94,65	+ 1,00 %
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau	8,15	8,71	+ 6,87 %
Redevance de pollution domestique	38,40	39,60	+ 3,12 %
TVA	11,60	11,78	+ 1,55 %
Total [€ TTC]	222,46	225,90	+ 1,55 %

Variation EXPLOITANT + COLLECTIVITE (HT)
+ 0,91 %

Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ : 1,88 €/m³

Répartition au 1^{er} janvier 2018



■ RECETTES D'EXPLOITATION

- Recettes de la collectivité

	2016	2017	Variation
Recettes de vente d'eau			
Recettes vente d'eau domestiques	1 591 029,98 €	1 615 161,88 €	+ 1,52 %
dont abonnements	651 179,53 €	661 726,57 €	+ 1,62 %
Régularisations des ventes d'eau (+/-)	- 6 976,03 €	- 7 524,33 €	
Recettes de volume exporté	990,85 €	934,65 €	- 5,7 %
Total recettes vente d'eau	1 585 044,80 €	1 608 572,20 €	+ 1,48 %
Autres recettes			
Autres produits de gestion courante (redevance relais réservoirs)	27 955,24 €	28 054,23 €	+ 0,35 %
Subvention d'exploitation (annuité)	179 095,07 €	138 004,07 €	- 22,9 %
Autres (parts sociales, remboursements, etc...)	0 €	132,36 €	
Total des recettes	1 792 095,11 €	1 774 762,86 €	- 0,97 %

- Recettes de l'exploitant

	2016	2017	Variation
Recettes de vente d'eau			
Recettes vente d'eau domestiques	1 244 908,96 €	1 265 412,33 €	+ 1,65 %
dont abonnements	355 747,10 €	359 699,35 €	+ 1,11 %
Régularisations des ventes d'eau (+/-)	- 12 169,55 €	- 10 805,32 €	
Recettes de volume exporté	835,43 €	784,31 €	- 6,12 %
Total recettes vente d'eau	1 233 574,84 €	1 255 391,32 €	+ 1,77 %
Autres recettes			
Travaux attribués à titre exclusif	201 100 €	216 000 €	+ 7,41 %
Autres produits accessoires	141 700 €	131 000 €	- 7,55 %
Total des recettes	1 576 374,84 €	1 602 391,32 €	+ 1,65 %

■ Indicateurs de performance du service de l'eau potable

■ QUALITE DE L'EAU

Les données relatives à la qualité de l'eau distribuée définies par l'article D.1321-103 du Code de la Santé Publique sont indiquées dans le rapport établi et transmis par l'ARS. Parallèlement l'exploitant vérifie la qualité de l'eau distribuée, par des analyses menées dans le cadre de l'autocontrôle.

Résultats du contrôle réglementaire :

	Nombre de prélèvements réalisés	Nombre de prélèvements Non conformes	% de conformité	Paramètres non conformes
Conformité bactériologique	99	0	100 %	
Conformité physico-chimique	105	0	100 %	

■ PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU

L'indice d'avancement de la protection de la ressource en eau indique à quel stade de la procédure se trouve chacun des périmètres de protection des forages. Cet indice est fourni par les services de l'ARS.

Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau :

Forage Berson

	0%	aucune action
	20%	études environnementale et hydrogéologique en cours
	40%	avis de l'hydrogéologue rendu
	50%	dossier déposé en préfecture
	60%	arrêté préfectoral
	80%	arrêté préfectoral complètement mis en oeuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés)
➔	100%	arrêté préfectoral complètement mis en oeuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté

Forage n°1 le Comteau Etauliers

➔	100 %	arrêté préfectoral complètement mis en oeuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés) et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté.
---	-------	--

Forage n°2 l'Enclouse Etauliers

➔	100 %	arrêté préfectoral complètement mis en oeuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés) et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté.
---	-------	--

Forage Pugnac

➔	80 %	arrêté préfectoral complètement mis en oeuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés)
---	------	--

Forage St Ciers - PAS DE GOURBEUIL

➔	80 %	arrêté préfectoral complètement mis en oeuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés)
---	------	--

Forage St Savin

➔	80 %	arrêté préfectoral complètement mis en oeuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés)
---	------	--

Puits n°1 - ST CIERS - PAS DE GOURBEUIL 2

➔	80 %	arrêté préfectoral complètement mis en oeuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés)
---	------	--

Puits n°2 St Ciers - PAS DE GOURBEUIL 1

➔	80 %	arrêté préfectoral complètement mis en oeuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés)
---	------	--

valeur globale de l'indice d'avancement de la protection de la ressource, <small>calculée en tenant compte des volumes annuels d'eau produits ou achetés à d'autres services publics d'eau potable</small>		
90,3 %		

■ **SECTORISATION DU RESEAU**

Conformément aux dispositions 29 et 30 du Plan d'Aménagement et de Gestion Durable de la ressource (PAGD) du Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SAGE) « Nappes Profondes de Gironde » validé en juin 2013, le responsable des services publics d'alimentation en eau potable doit renseigner des indicateurs relatifs au fonctionnement de la sectorisation.

Indice d'avancement de la sectorisation du réseau : 100 %

	0%	Pas de sectorisation
	10%	Délibération existante d'un programme d'actions qui intègre une sectorisation
	30%	Sectorisation en cours
	40%	Sectorisation existante
	60%	Sectorisation existante fonctionnelle
➔	100%	Suivi annuel des données

■ CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau permet d'évaluer le niveau de connaissance des réseaux d'eau potable et la politique de gestion patrimoniale mise en œuvre.

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau

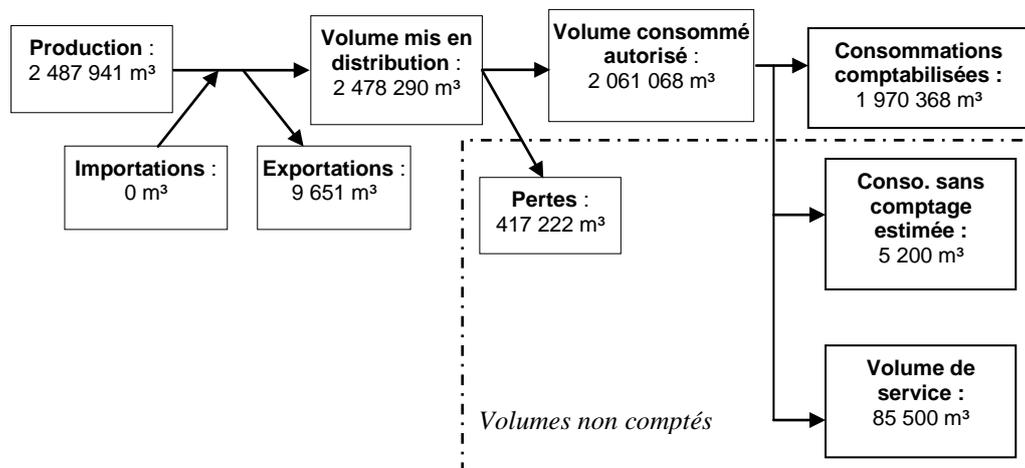
Selon arrêté du 02 décembre 2013 modifiant l'arrêté du 2 mai 2007

		Nombre de points	Points obtenus
→	Existence d'un plan des réseaux d'eau potable mentionnant la localisation des ouvrages principaux et des dispositifs généraux de mesures (1)	10	10
→	Fréquence de mise à jour au moins annuelle du plan des réseaux (1)	5	5
→	Existence d'un inventaire des réseaux avec mention du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et information sur les matériaux et les diamètres des canalisations (2)	15	15
→	Inventaire des réseaux mentionnant la date ou la période de pose des canalisations(2)	15	13
→	Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, poteaux incendie...) et des servitudes ;	10	10
→	Existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des pompes et équipements électromécaniques	10	10
	Le plan des réseaux mentionne la localisation des branchements	10	0
→	Document mentionnant pour chaque branchement les caractéristiques du ou des compteurs d'eau	10	10
→	Document identifiant les secteurs de recherche de pertes d'eau, la date et la nature des réparations	10	10
→	Maintien à jour d'un document mentionnant la localisation des autres interventions sur le réseau telles que réparations, purges, travaux de renouvellement.....	10	10
→	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans) ;	10	10
→	Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux, portant sur au moins la moitié du linéaire de réseau	5	5
	TOTAL	120	108

(1) L'obtention des 15 points est nécessaire avant d'ajouter des points

(2) Un total de 40 points est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages. Ces 40 points doivent être obtenus pour que le service puisse bénéficier de points supplémentaires.

■ PERFORMANCE DU RESEAU



Les consommations sans comptage (en particulier défense incendie) sont évaluées à 5 200 m³ par l'exploitant.

Les volumes de service (vidanges, purges, lavages de réservoir, besoins usines...) sont évalués à 85 500 m³ par l'exploitant.

L'arrêté du 2 mai 2007 définit les indicateurs suivants :

- 1) **Rendement du réseau de distribution** =
(consommations comptabilisées+exportations+estimation consommations sans comptage+volume de service) / (volume produit + importations)

	2013	2014	2015	2016	2017
Rendement du réseau de distribution [%]	78,8 %	79,6 %	82,8 %	83,4 %	83,2 %

N.B. : la définition du rendement a changé à partir des valeurs de l'année 2007

Afin de limiter les pertes d'eau dans les réseaux de distribution, le décret du 27 janvier 2012 a mis en place un seuil de rendement calculé à partir de l'indice linéaire de consommation en deçà duquel la collectivité devra mettre en place un plan d'actions et pourra être pénalisée sur la redevance prélèvement.

Ces dispositions sont applicables à partir du rendement calculé pour l'année 2013.

- 2) **Indice linéaire de consommation** =
(consommations comptabilisées+exportations+estimation consommations sans comptage+volume de service) / (365 * longueur du réseau hors branchements)

	2013	2014	2015	2016	2017
Indice linéaire de consommation [m ³ /km/j]	5,7	5,65	5,79	5,84	5,92
Seuil de rendement [%]	66,14 %	66,13 %	66,16 %	66,17 %	66,18 %

Le rendement est au-dessus du seuil minimal sur le dernier exercice.

- 3) **Indice des volumes non comptés** =
(estimation consommations sans comptage+volume de service+pertes) /
longueur du réseau hors branchements

	2013	2014	2015	2016	2017
Indice linéaire des volumes non comptés [m ³ /km/j]	1,8	1,7	1,45	1,43	1,45

- 4) **Indice linéaire de pertes en réseau** =
pertes / longueur du réseau hors branchements

	2013	2014	2015	2016	2017
Indice linéaire de pertes en réseau [m ³ /km/j]	1,5	1,5	1,20	1,17	1,19

➤ **Engagement Contractuel**

- => **Rendement primaire du réseau de distribution** =
(volumes consommés) / (volumes mis en distribution)

	2013	2014	2015	2016	2017
Rendement primaire du réseau de distribution [%]	75,5 %	76,0 %	79,2 %	79,5 %	79,5 %

■ **RENOUVELLEMENT DES RESEAUX**

	2013	2014	2015	2016	2017
Linéaire de canalisations renouvelées au cours de l'exercice [km]	4,99	4,46	6,05	6,18	5,07

Taux moyen de renouvellement des réseaux : 0,56 %

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne annuelle du linéaire de réseaux (hors linéaires de branchements) renouvelés au cours des cinq dernières années par la longueur du réseau.

Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées.

■ **DELAI D'OUVERTURE DES BRANCHEMENTS POUR LES NOUVEAUX ABONNES**

La société SAUR FRANCE s'est engagée sur un délai maximal pour ouvrir un branchement neuf (hors délai de réalisation des travaux) ou remettre en service un branchement existant de un jour ouvré.

Taux de respect (pourcentage du nombre de demandes d'ouverture d'un branchement pour lesquels le délai est respecté) :

	2016	2017
Taux de respect du délai	95,8 %	95,5 %

■ DUREE D'EXTINCTION DE LA DETTE

La durée d'extinction de la dette, exprimée en année, est égale au rapport entre l'encours total de la dette de la collectivité contractée pour financer les installations et l'épargne brute annuelle. L'épargne brute annuelle est égale aux recettes réelles déduction faite des dépenses réelles incluant notamment le montant des intérêts des emprunts à l'exclusion du capital remboursé.

	2013	2014	2015	2016	2017
Durée d'extinction de la dette	5	7	6	6	6

■ TAUX D'IMPAYES

Il correspond au taux d'impayés au 31 décembre de l'année N sur les factures émises au titre de l'année N - 1.

Le montant facturé au titre de l'année N - 1 comprend l'ensemble de la facture, y compris les redevances prélèvement et pollution, la taxe Voies navigables de France et la TVA liée à ces postes. Pour une facture donnée, les montants impayés sont répartis au prorata hors taxes et redevances de la part « eau » et de la part « assainissement ». Sont exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers.

	2016	2017
Taux d'impayés	1,83 %	3,25 %

■ TAUX DE RECLAMATIONS

Le taux de réclamations est le nombre de réclamations écrites, reçues par l'opérateur ou directement par la collectivité, rapporté au nombre d'abonnés divisé par 1 000.

Sont prises en compte les réclamations relatives à des écarts ou des non-conformités vis-à-vis d'engagements contractuels, d'engagements de service, notamment au regard du règlement de service, ou vis-à-vis de la réglementation, à l'exception de celles relatives au niveau de prix.

	2016	2017
Taux de réclamations global	1,89	2,25
nombre de réclamations reçues par l'exploitant et la collectivité	34	41

■ Financement des investissements du service de l'eau potable

■ TRAVAUX ENGAGES AU COURS DE L'EXERCICE

Objet des travaux	Montant de travaux
Renouvellement réseau – Dossier FARR 2017 (Fonds d'aide au renouvellement des réseaux)	630 331,42 €
Renouvellement réseau, renforcement, mise en sécurité réseau, déplacement canalisation en privé (Travaux 2017)	484 328,90 €
Station St Savin – Renouvellement conduite entre forage et tour	15 693,75
Château d'eau de St Savin : Réhabilitation extérieure château d'eau : piliers et cuve	173 900 €

■ BRANCHEMENTS EN PLOMB

Il n'y a pas de branchements en plomb identifiés sur le service.

■ ETAT DE LA DETTE

L'état de la dette au 31 décembre 2017 fait apparaître les valeurs suivantes :

	2016	2017
Encours de la dette au 31 décembre	7 534 564,81	7 416 983,48
Remboursements au cours de l'exercice	882 307,29	911 334,17
dont en intérêts	308 569,37	293 752,84
dont en capital	573 737,92	617 581,33

■ AMORTISSEMENTS REALISES

	2013	2014	2015	2016	2017
Montant de la dotation aux amortissements	821 026,73 €	1 134 032 €	931 282,12 €	877 970,56 €	910 957,78 €

■ PRESENTATION DES PROJETS A L'ETUDE

Objet des travaux	Montant de travaux
Renouvellement réseau – Dossier FARR 2018 (Fonds d'aide au renouvellement des réseaux)	676 190,77 €
Renouvellement réseau, renforcement, mise en sécurité réseau, déplacement canalisation en privé (Travaux 2018)	462 012,86 €
Renouvellement conduites intérieures château d'eau de Reignac	349 361,32 €
Réalisation diagnostic décennal forage Etauliers « Enclouse 2 bis »	15 000,00 €
Réalisation diagnostic génie civil château d'eau de St Palais et bâtiment reprises d'Etauliers	9 000,00

■ Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

■ AIDE AU PAIEMENT DES FACTURES D'EAU DES PERSONNES EN SITUATION DE PRECARITE

	2016	2017
Montant global de l'aide financière versée	21 520,71	20 665,97
Montants des abandons de créance	4 187,43	4 713,44
dont part délégataire	4 187,43	4 713,44
dont part collectivité		
nombre de demandes reçues		
nombre d'aides accordées	86	90
Montants des versements à un fonds de solidarité		
dont part délégataire		
dont part collectivité	4 183,24	4 262,36

■ OPERATIONS DE COOPERATION DECENTRALISEE

Il n'y a pas d'opération de coopération décentralisée mise en place sur la collectivité.